



Pret obtenus il y a plus de 7 ans

Par **lilou042**, le **10/04/2008** à **12:46**

il y a 7 ans j ai obtenus un pret apres separation et prete de revenus je n ai jamais pu regler ce pret j ai monter un surendettement accepter, il a ete suspendu pour obtention d un financement de caution, aujourd hui la banque preteuse met le plan caduc et recommence les poursuites ; apres prise de renseignement suite a une emission tv on me confirme que sans aucun versement de mensualiter et poursuites et fichage ficp pendant 5 ans la dette est annuler pour rembourssement par le0

sassurances de la banque.ou puis je trouver cette loi et comment puije la faire appilquer. Je precise que vu mon endettement et que ce pret n aurait été rembourser qu'a auteur de 278 € puisque je devais le payer en fin de surendettement et que mon plan ne pouvait aller sur plus de 10 ans . Ont ils le droit de vouloir tout refaire a zero, ils applliquent également sur une ordonnance de tribunal datant de 03/2003 Merci de votre reponse